

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2013

*L'an deux mille treize, le onze septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 03/09/2013

**Etaient présents** : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Hervé BORDAIS, Anne DESCHERES, Christian EDOUARD, Sylvie AIRIAU, Eric MAKAGON, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Joël PLUMÉ

**Etaient absents** : Pascal PLUYAUD, Michel HALOPÉ (pouvoir à Alain ANCEAU), Jean SOHIER, Pierre LAGUIDE

**Secrétaire de séance** : Eric MAKAGON

### ◆ **AFFAIRES COMMUNALES**

#### - Convention du transport scolaire des collégiens de St Roch

M le Maire présente au conseil municipal la convention reçue relative au transport scolaire des collégiens de St Roch. Cette dernière met en relation le Département, les villes de Fondettes et St Roch. Une mutualisation de services est proposée, dû au sureffectif de St Roch qui doit utiliser un 2<sup>ème</sup> bus et au sous-effectif de Fondettes sur un bus circulant à proximité de St Roch. Les usagers domiciliés sur la commune de St Roch peuvent être amenés à utiliser une ligne organisée par la ville de Fondettes. 3 arrêts seraient concernés : « La Gentilhommière », « Le hameau du chêne », « Les Terrages ». Le coût annuel par élève est estimé à 500 € TTC. Actuellement le Département prend en charge environ 80% de la dépense. Après délibération, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant. La convention pourrait prendre effet après les vacances de la Toussaint.

#### - Sieil : bornes de charge pour véhicules électriques

M le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'implanter des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement. M le maire propose au conseil d'accepter le principe d'un financement du projet à hauteur de 30% du montant hors taxe du projet. Ce projet correspond à la mise en place de bornes double. Il convient de confirmer au Sieil l'engagement de la commune sur cette charge financière estimé à 3717,19 € afin qu'il puisse l'inscrire dans son programme de déploiement. Il convient également de délibérer sur la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les 2 premières années qui

succèdent à la pose des bornes de charge. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides situés sur le parking à côté du stade, rue de la Baratterie,
- Approuve la convention d'occupation du domaine public établi en faveur du SIEIL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux,
- Autorise le Sieil ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,
- S'engage à payer la part communale des travaux tel qu'exposée ci-dessus selon le bon pour accord présenté à la commune,
- Autorise M le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet,
- Sollicite auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions correspondantes et notamment la DETR et autorise M le maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision,
- Décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget de la ville.

M Marchand se renseigne sur le type de communication retenu par le SIEIL afin que les usagers en soient informés. Il rappelle au Sieil l'installation prévue du mat à double crosse. Il est chargé également de solliciter auprès du Sieil l'étalement de la dette sur 10 ans.

Cette installation va permettre de faciliter les branchements lors de certaines manifestations (fête foraine, camion du conseil général).

#### **♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

##### Assainissement :

La semaine prochaine, M Marchand et M Pluyaud doivent se réunir pour discuter ensemble du lancement de l'étude concernant l'extension de la « Gentilhommière ».

Une fuite a été signalée à la station d'épuration. Les services de Véolia doivent intervenir

M Plumé a constaté qu'un tuyau d'assainissement était apparent dans le ruisseau. M Marchand informe qu'il s'agit de l'enveloppe du tuyau. Il conviendra de le recouvrir.

*21h20 arrivée de M JM Martin de Matos*

##### Relations publiques :

Le forum des associations s'est bien déroulé. De nouveaux parents sont devenus membres de l'association cantine/garderie « ARCAD »

Les articles pour l'Entre Nous doivent parvenir avant la fin du mois d'octobre.

M le Maire souhaite que le projet « panneau d'affichage » soit réétudier l'an prochain.

### Voirie :

M le Maire fait part du compte-rendu de la commission voirie du 03 septembre. Les travaux de continuité de la voie verte vont avoir lieu la semaine prochaine. Plusieurs élus ne sont pas favorables à la réfection de la contre-allée prévue dans le projet.

La pente du chemin de la Sourisserie est inversée par rapport à l'écoulement des eaux pluviales. Il conviendra de régler ce problème qui créé des nuisances chez un administré.

Les travaux communautaires dans le virage sur la route de La Membrolle sont presque terminés.

### Environnement :

M Chasles nous fait part de la 6ème édition de la rando-VTT qui aura lieu le 29 septembre.

Nous sommes dans l'attente de la note des villages fleuris. Les emplois d'été ont bien aidé le service technique. Certains villageois se sont plaints malgré tout que des trottoirs étaient mal dés herbés. Plusieurs élus font remarquer que les absences d'un agent, tout au long de l'année, ont lourdement affecté le fonctionnement, réduisant d'un tiers le service rendu à la population.

Un habitant de la rue des Mésanges stationne en permanence plusieurs véhicules sur le trottoir. Un courrier lui sera adressé.

Le conseil est informé qu'un habitant de St Roch stocke un nombre important de voitures. Un courrier lui sera également adressé.

Le broyeur est actuellement en réparation.

### Bâtiments :

#### Affaires Scolaires :

Plusieurs scénarios ont été proposés. Celui qui semble le mieux convenir serait un regroupement des activités (sport, jeux de société, instruction civique, musique...) en 1h30 en fin d'après-midi avec le vendredi se terminant à 14h30. En janvier, une réunion publique se fera pour présenter le projet retenu. M le Maire invite les élus à consulter un guide pratique en mairie.

### Personnel :

L'arrêt de travail de l'adjoint technique a été prolongé jusqu'au 30 septembre.

### **◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

## ◆ QUESTIONS DIVERSES

- M le Maire informe les élus que le salon des maires se tiendra à Paris du 19 au 21/11
- L'association Rock'N Baby a demandé de pouvoir approcher les voitures dans l'enceinte de l'ancienne école en cas de mauvais temps. Le conseil municipal ne souhaite pas accorder cette dérogation.
- Il est demandé que soit enlevée la buse à l'angle de la rue des Mésanges
- M Marchand se renseigne auprès du le Sieil pour savoir qui se charge des illuminations de Noël
- Le conseil municipal n'est pas favorable aux demandes de plusieurs sociétés pour l'installation sur la commune de containers à vêtements.
- Un site sur St Roch est en pleine création
- M Chasles demande que soit prolongé l'éclairage public vers le restaurant
- Un administré a un projet d'association de jeux « Airsoft » et demande à utiliser l'ancienne école. La commission bâtiment va étudier sa demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 17 octobre 2013 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux